

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le dix décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 04 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MARCON,  
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,  
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET ; Pouvoir donné à M. HAURY  
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

**ABSENT :**

Mme CHALANCON-LYOTHIER

n° 20241210\_D\_128

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

**Commission :**  
**Aménagement du**  
**Territoire,**  
**Environnement,**  
**Habitat et Tourisme**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme rappelle que le Code Général des collectivités territoriales (article L.1524.5) oblige à prendre connaissance des rapports d'activité et des comptes des sociétés dans lesquelles la Communauté de Communes est actionnaire. En tant qu'actionnaire de la SPL Les Rives d'Aurec, le Conseil Communautaire doit prendre connaissance du rapport d'activité et des comptes pour l'exercice 2023 de la SPL qui ont été adoptés par son Conseil d'Administration.

**Objet : : SPL Les**  
**Rives d'Aurec :**  
**Rapport d'activités**  
**2023**

Une synthèse du rapport d'activités 2023 a été présentée en séance.

Messieurs GIRODET, VIAL, SALGADO, DURIEUX, ARNAUD et HAURY ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention) :

- A pris connaissance du rapport d'activité de la SPL pour l'année 2023
- A pris connaissance du compte de résultat de l'année 2023 présentant un excédent de 9 812,00 €
- Approuve le bilan de l'activité de la SPL pour l'année 2023 ainsi que le rapport financier

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, le  
jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20241210-20241210\_D\_128-DE  
Reçu le 16/12/2024

